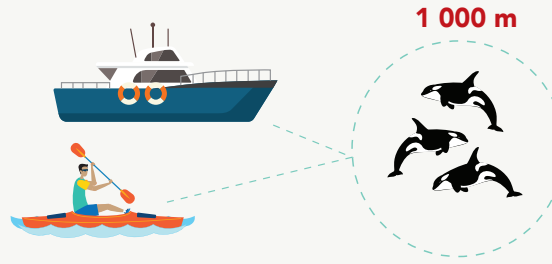


## Maintenez une distance de 1 000 m des épaulards résidents du Sud

### C'est la loi

Des sanctions peuvent être imposées en cas d'infraction.

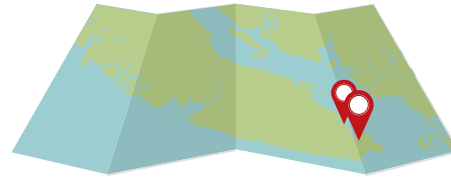


## N'entrez pas dans les zones d'interdiction des bateaux (ZIB)

### C'est la loi

Des sanctions peuvent être imposées en cas d'infraction.

Les embarcations à propulsion humaine (kayaks, canoës, planches à pagaies, etc.) peuvent passer directement par un corridor de transit de 20 m dans les ZIB qui se trouvent le long du rivage des îles Pender et Saturna.



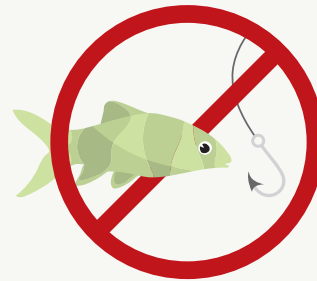
## Pêche au saumon interdite

### C'est la loi

Des sanctions peuvent être imposées en cas d'infraction.

Interdiction de pêche récréative et commerciale du saumon pendant les périodes de fermeture de la pêche par secteur dans le détroit de Juan de Fuca, le banc Swiftsure, les îles Gulf et l'embouchure du fleuve Fraser.

\*Voir au verso pour plus de détails.



## Ralentissez dans les zones à vitesse limitée (ZVL)

### C'est la loi

Des sanctions peuvent être imposées en cas d'infraction.



# Aidez à protéger les épaulards résidents du Sud

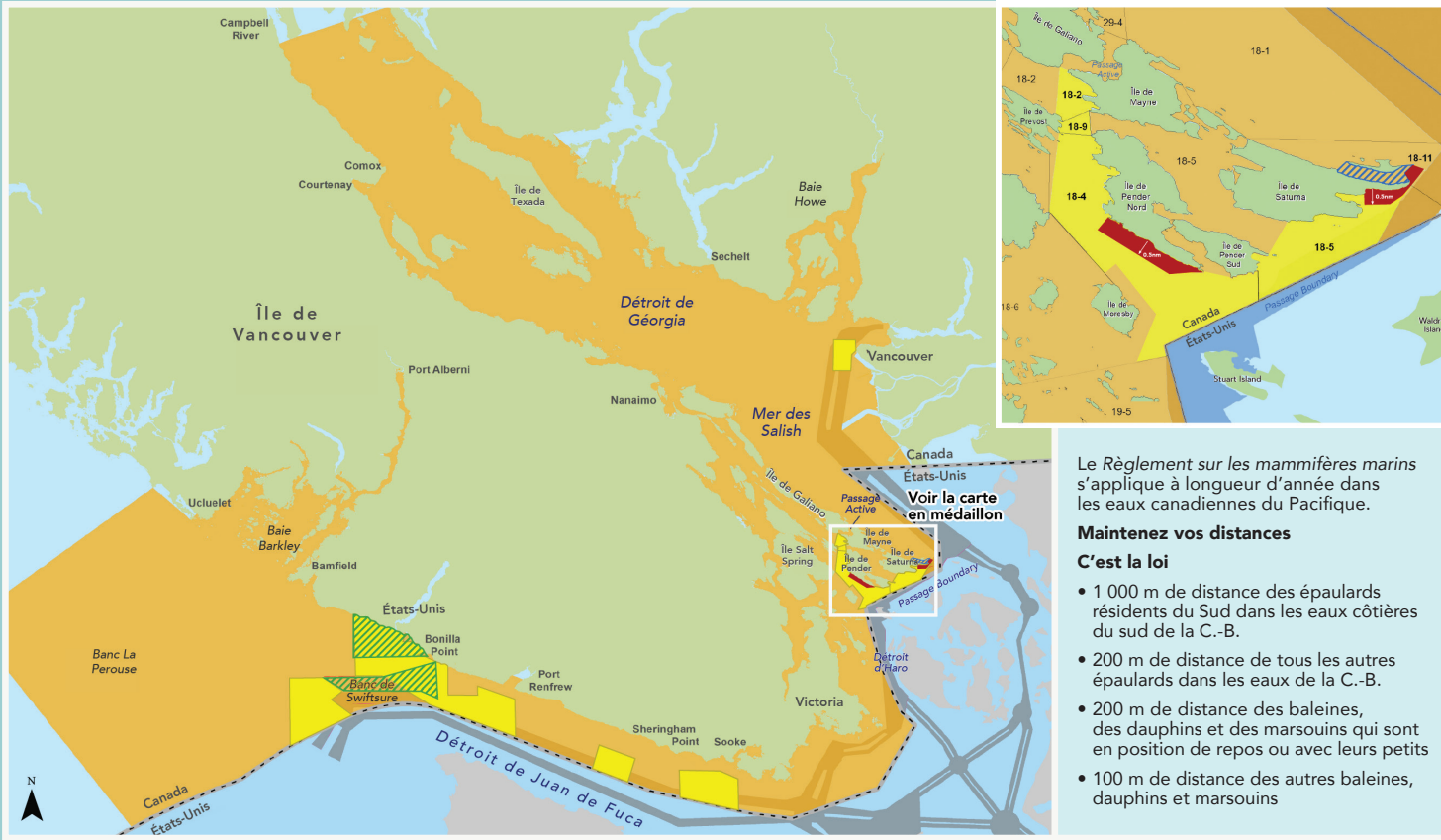
## Renseignez-vous avant de partir

Lois et directives canadiennes concernant la navigation de plaisance, la pêche et l'utilisation d'embarcations à pagaie près d'épaulards



Crédit photo : MPO

# Carte de la côte sud de l'île de Vancouver (Colombie-Britannique)

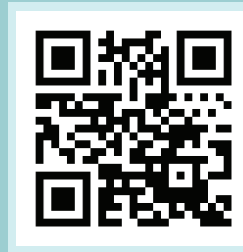


## Voici quelques ressources supplémentaires

Pour vous tenir au courant des mesures pour 2026, consultez le site suivant :



Pour connaître la meilleure façon de contribuer à la protection des baleines lorsque vous naviguez de part et d'autre de la frontière, consultez le site suivant :



En anglais seulement

Le Règlement sur les mammifères marins s'applique à longueur d'année dans les eaux canadiennes du Pacifique.

### Maintenez vos distances

#### C'est la loi

- 1 000 m de distance des épaulards résidents du Sud dans les eaux côtières du sud de la C.-B.
- 200 m de distance de tous les autres épaulards dans les eaux de la C.-B.
- 200 m de distance des baleines, des dauphins et des marsouins qui sont en position de repos ou avec leurs petits
- 100 m de distance des autres baleines, dauphins et marsouins

Maintenez une distance de 1 000 m des épaulards résidents du Sud dans toutes les eaux comprises entre Campbell River et Ucluelet.

Zone de réduction de vitesse volontaire du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 30 novembre 2026. Ralentissez lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

On recommande aux bateaux de ralentir à 10 nœuds dans cette zone.

N'entrez pas dans des zones d'interdiction des bateaux (ZIB) du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 30 novembre 2026. Navigation interdite. Pêche interdite.

Certaines exceptions s'appliquent. Pour consulter la liste des exceptions, rendez-vous sur la page Web des mesures de gestion pour 2026 à l'aide du code QR ci-dessus.

Voies de navigation

Deux zones à vitesse limitée (ZVL) sont en vigueur du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 30 novembre 2026.

Les bateaux ne peuvent pas dépasser 10 nœuds dans ces zones, à quelques exceptions près.

Pour consulter la liste des exceptions, rendez-vous sur la page Web des mesures de gestion pour 2026 à l'aide du code QR ci-dessus.

Interdiction de pêche récréative et commerciale du saumon pendant les périodes de fermeture de la pêche par secteur :

- Banc Swiftsure – en vigueur du 15 juillet au 31 octobre 2026.
- Détroit de Juan de Fuca – en vigueur du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2026.
- Îles Gulf – en vigueur après la confirmation de la première présence d'épaulards résidents du Sud, jusqu'au 30 novembre 2026. La surveillance pour confirmer la présence d'épaulards résidents du Sud commence le 1<sup>er</sup> mai 2026.
- Embouchure du fleuve Fraser – en vigueur du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2026.

Lignes directrices pour respecter les baleines

- Arrêtez de pêcher (ne remontez pas vos filets) lorsque vous êtes à moins de 1 000 m d'un épaulard.
- Réduisez la vitesse à moins de 7 nœuds lorsque vous vous trouvez à moins de 1 000 m du mammifère marin le plus proche.
- Lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité, éteignez les détecteurs de poissons et les échosondeurs.
- Placez le moteur au point mort et laissez passer les animaux si le bateau ne respecte pas la distance d'approche prévue aux règlements.

Signalez toute infraction ou tout incident mettant en cause des mammifères marins à Pêches et Océans Canada au moyen de la ligne « Observez, notez, signalez » disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

1-800-465-4336

DFO.ORR-ONS.MPO@dfo-mpo.gc.ca